

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 13 novembre 2018, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

Mme Josée Larocque, directrice générale par intérim
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal du greffier adjoint voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.



2018-486

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2018-487

CONSEIL – LITIGE RELATIF AUX QUOTES-PARTS D'AGGLOMÉRATION 2008 – 2015 : APPROBATION D'UNE QUITTANCE PARTIELLE

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du litige relatif aux quotes-parts d'agglomération 2008–2015, la Ville de Québec a admis devoir à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures certains montants d'argent;

CONSIDÉRANT QUE les deux villes conviennent que les montants devant ainsi être remboursés à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures totalisent 6 566 679 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec est maintenant disposée à payer cette somme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser M^e Pierre Laurin, de Tremblay Bois Mignault Lemay, S.E.N.C.R.L., à signer une quittance partielle, pour et au nom de la Ville, conformément au projet joint au mémoire, sous réserve de recevoir de la Ville de Québec un chèque en paiement du montant indiqué à ladite quittance.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 19 h 41.

Sylvain Juneau, maire

Olivier Trudel, greffier adjoint